

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Communication multimédia

- Université de Pau et des Pays de l'Adour - UPPA

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sciences et technologies

Établissement déposant : Université de Pau et des Pays de l'Adour – UPPA

Établissement(s) cohabilités : /

La licence professionnelle (LP) *Systèmes informatiques et logiciels*, spécialité *Communication multimédia* délivrée par l'Université de Pau et des Pays de l'Adour est ouverte depuis Septembre 2000 en formation initiale et en alternance. Ses enseignements sont dispensés à l'IUT de Bayonne et du Pays basque, au département Informatique, à Anglet. Elle a pour objectif de former des cadres techniques spécialisés dans le domaine du web mais aussi des responsables de projets multimédia.

Cette formation est composée de six unités d'enseignement (UE) réparties en une unité de mise à niveau, deux unités générales, une unité de spécialisation et une unité professionnelle.

Le cursus est suivi en majorité en formation initiale mais aussi par alternance (contrat de professionnalisation). La formation est également accessible par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Avis du comité d'experts

Les objectifs de la formation sont particulièrement bien énoncés tant en termes de compétences générales qu'en termes de compétences spécifiques propres au web et au multimédia. La formation présentée permet d'acquérir toutes les compétences nécessaires pour occuper les métiers de responsables de projets multimédia. Les emplois qui sont principalement obtenus au sein de petites et moyennes entreprises sont d'un niveau cohérent vis-à-vis de la formation. La formation est structurée en six unités d'enseignement dont deux constituent le cœur de formation en un tronc commun alors qu'une troisième UE permet de colorer le parcours en « Informatique » ou en « Multimédia. Le projet tuteuré et le stage en entreprise sont conformes en termes de durée à ce qu'ils doivent être dans une LP. De nombreux détails permettent d'apprécier les réalisations effectuées. La formation comporte au total 475 heures et 150 heures de projet tuteuré soit 625 heures.

Le contexte socio-économique est relaté à travers des enquêtes nationales mais la description du contexte local n'est pas très détaillée. L'IUT de Bayonne est membre de l'ANTIC (Agence des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication), ce qui favorise des rencontres régulières avec des professionnels du secteur. Il existe un environnement socio-économique national évident : Internet est l'un des principaux facteurs de croissance française depuis quinze ans et de ce fait, de nouveaux usages et métiers apparaissent régulièrement du fait de ce dynamisme avéré. Les données d'insertion professionnelle montrent une bonne implantation locale avec des taux d'insertion satisfaisants et très rapides qui se stabilisent en CDI de façon satisfaisante au bout de quelques années. Les entreprises locales ont des liens durables avec la formation, ce qui se traduit par des propositions régulières d'embauche, mais ces PME ont du mal à concrétiser ces liens par des contrats de professionnalisation ou d'apprentissage.

La composition de l'équipe pédagogique montre une diversité d'enseignants et un équilibre entre les intervenants professionnels (45 %), les enseignants du secondaire et les enseignants-chercheurs (43 %). Le reste des enseignements est assuré par des enseignants du lycée CASSIN de Bayonne (12 %). La coordination de la formation est conforme aux pratiques habituelles des IUT avec un directeur des études, un responsable des stages, etc. Tout cela est extrêmement détaillé. Les modalités de réunion de l'équipe pédagogique ne sont pas mentionnées précisément hormis pour les jurys et le conseil de perfectionnement qui est annuel. Ce dernier s'effectue en présence de l'équipe pédagogique et de professionnels, tous intervenants dans cette LP. On peut regretter que des professionnels extérieurs à l'équipe pédagogique ne soient pas invités pour donner une vision extérieure. Les étudiants et le personnel administratif n'y

participent pas. Le fonctionnement du conseil de perfectionnement est détaillé minutieusement et semble extrêmement bien préparé mais aucun procès-verbal ou compte-rendu n'est fourni, ce qui aurait pu permettre d'apprécier des exemples concrets d'améliorations qui ont été implémentées.

Le nombre moyen de candidatures est d'environ 135 dossiers pour un nombre d'inscrits d'environ 40 étudiants, ce qui est un taux de pression raisonnable. Le recrutement est assez hétérogène et très faiblement local (UPPA 15 % seulement) avec 40 % de DUT, 30 % de BTS, le reste étant majoritairement de deuxième année de licence L2 (11 %). Une UE de remise à niveau adaptée est obligatoire pour tous (75 heures) pour homogénéiser la promotion. Les étudiants sont très majoritairement recrutés en formation initiale mais la proportion d'alternants augmente faiblement chaque année. Le taux de réussite est un peu faible pour une LP, il se situe légèrement au-dessus de 80 %. Le taux de réponse moyen de l'enquête effectuée par l'observatoire ODE est assez satisfaisant (85 %) mais il ne concerne que le suivi d'une promotion à 30 mois. Il serait souhaitable d'implémenter un suivi de promotion (enquêtes internes) également à 6 et 12 ou 18 mois. Le pourcentage d'étudiants en poursuite d'étude est trop élevé pour une LP (plus de 20 %), sauf en 2011 où il a été maîtrisé. Des axes d'améliorations pertinents doivent être proposés même si on considère que quelques poursuites d'études concernent des masters professionnels effectués en alternance. Il y a un très bon pourcentage de diplômés en emploi (supérieurs à 85 %) si l'on ne considère que les répondants. Concernant le type d'embauche, les CDI sont très majoritaires (70 %). L'adéquation des compétences acquises dans cette licence professionnelle par rapport à l'insertion professionnelle est donc satisfaisante.

Éléments spécifiques

Place de la recherche	La formation n'a pas de connexions spécifiques avec la recherche mais des enseignant-chercheurs font partie de l'équipe pédagogique. Leurs thèmes de recherche sont proches des enseignements qu'ils assurent.
Place de la professionnalisation	Les compétences professionnelles acquises durant la formation sont en adéquation avec ce que l'on peut attendre d'un spécialiste du web et du multimédia. Les compétences acquises par la formation sont bien en phase avec les métiers ciblés. Les dispositifs professionnalisants (travaux pratiques TP, projets, stages, intervenants extérieurs) sont en adéquation avec les objectifs visés.
Place des projets et stages	La formation comporte un stage obligatoire de 16 semaines pour les étudiants en formation initiale, ou 32 semaines pour les alternants. L'UE de projet tuteuré comporte trois projets complémentaires : un projet audiovisuel, un projet sémiologie-web, un projet de synthèse.
Place de l'international	Non applicable même si la formation accueille en moyenne chaque année un étudiant étranger. Des pistes de collaborations sont énoncées.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Les diplômes qui permettent de postuler à la LP sont précisés ainsi que les modalités de recrutement. Le recrutement est assez varié et non local, même si les étudiants ayant obtenu un DUT et un BTS représentent l'essentiel des effectifs. Il existe aussi un nombre non négligeable de L2. Une mise à niveau des étudiants est obligatoire sous la forme d'une UE de 75 heures.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Les enseignements sont principalement effectués en présentiel sur des équipements réels ou des logiciels de simulation. L'enseignement numérique est assez standard (site de partage) et trop limité en termes de nouvelles pratiques pédagogiques : il n'existe pas de dispositif original particulier.
Evaluation des étudiants	Les modalités d'évaluation des étudiants sont classiques et les règles de délivrance des crédits ECTS et du diplôme clairement énoncées. La composition du jury est conforme aux textes de loi. Le contrôle continu intégral est appliqué et le diplôme est délivré avec une moyenne générale de 10. L'ensemble « projet tuteuré et

	stage » ne peut pas être compensé s'il est inférieur à 10. Un redoublement est possible avec conservation des unités d'enseignement acquises, ce qui est plutôt étonnant pour une licence professionnelle.
Suivi de l'acquisition des compétences	L'établissement délivre l'annexe descriptive au diplôme (ADD) qui détaille un portefeuille de compétences acquises. La démarche PEC (Portefeuille d'Expérience et de Compétences) a été mise en place depuis 2009.
Suivi des diplômés	Les enquêtes à 30 mois sont menées par l'observatoire des étudiants (ODE). Le taux de retour est significatif. Les données sont synthétiques et relativement claires. Le taux de réussite est un peu faible pour une LP, il se situe légèrement au-dessus de 80 %. Le taux de réponse moyen de l'enquête ODE est assez satisfaisant (85 %). Le pourcentage d'étudiants en poursuite d'étude est trop élevé pour une LP (plus de 20 %), sauf en 2011 où il a été maîtrisé. Des axes d'améliorations pertinents doivent être proposés même si on considère que quelques poursuites d'études concernent des masters professionnels effectués en alternance. Il y a un très bon pourcentage de diplômés en emploi (supérieurs à 85 %) si l'on ne considère que les répondants. Il serait souhaitable d'implémenter des enquêtes internes pour assurer le suivi d'une promotion sur 6, 18 et 30 mois.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Un conseil de perfectionnement se réunit une fois par an. Les étudiants et les personnels administratifs n'y sont pas représentés. Ce conseil de perfectionnement est donc essentiellement constitué de l'équipe pédagogique d'enseignants-chercheurs et de professionnels. Il n'y a pas de professionnels, hors équipe pédagogiques qui sont invités, ce qui permettrait d'avoir une vision extérieure. Le fonctionnement du conseil de perfectionnement est détaillé minutieusement et semble extrêmement bien préparé mais aucun procès-verbal ou compte-rendu n'est fourni, ce qui aurait pu permettre d'apprécier des exemples concrets d'améliorations qui ont été implémentées.

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- La formation est bien ciblée et répond à un besoin dans son environnement socio-économique.
- L'insertion professionnelle est satisfaisante.
- Le recrutement est diversifié.
- La formation est attractive.

Points faibles :

- La composition du conseil de perfectionnement n'est pas précisée et les améliorations effectuées ne sont pas connues. Il n'y a pas d'invité hors équipe pédagogique.
- La poursuite d'étude est trop élevée.
- Il n'existe pas d'enquêtes internes sur le suivi d'une promotion à 6 et 18 mois.

Conclusions :

La licence professionnelle *Communication multimédia* est attractive et procure un taux d'insertion professionnelle satisfaisant. Cette licence professionnelle est bien ciblée, bien structurée et de qualité. Il est recommandé d'essayer d'améliorer les points faibles, notamment ceux concernant le conseil de perfectionnement et la poursuite d'études trop élevée. Il est suggéré de renforcer l'alternance avec une ouverture plus forte sur l'apprentissage (contrats d'apprentis) puisque le lien entre les LP et les PME locales est solide. Il est suggéré d'implémenter des enquêtes internes sur les promotions à 6 et 18 mois pour tracer l'évolution d'une promotion.

Observations de l'établissement

Licence Professionnelle
« Systèmes Informatiques et Logiciels, option Communication multimédia »

Observations sur le rapport d'évaluation de l'HCERES

1.- Conseil de Perfectionnement – Composition – vision extérieure

Extrait Avis du Comité d'experts (pp. 3-4) : La composition de l'équipe pédagogique montre une diversité d'enseignants et un équilibre entre les intervenants professionnels (45%) et les enseignants du secondaire (12%) et du supérieur (43%). On peut regretter que des professionnels extérieurs à l'équipe pédagogique ne soient pas invités pour donner une vision extérieure.

Le Conseil de perfectionnement est composé de tous les intervenants de la formation, qu'ils soient académiques ou professionnels, et présente les caractéristiques suivantes :

- Il compte donc 36 personnes, **dont 18 intervenants professionnels**, cadres, chefs d'entreprise ou indépendants, acteurs du tissu économique local ou régional, dont les domaines de compétences sont liés au cœur de métier de la formation (chef de projet web, web design, développement web, domaine juridique, réalisation audiovisuelle, communication & marketing, référencement).
- Parmi ces professionnels, nous relevons notamment le responsable du Pôle « Conseil TIC aux entreprises » de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne et du Pays Basque, qui, de par son activité professionnelle, a une parfaite connaissance au niveau national, régional et local, tant des besoins des entreprises en termes de TIC, que de l'évolution du marché et des technologies dans le domaine du web.
- Il est également à noter que certains de ces professionnels interviennent aussi dans d'autres formations, issues d'institutions publiques ou privées (Écoles d'Ingénieurs ou Universités, à Bidart, Pau, Bordeaux, Montpellier, formations CCI...), ce qui leur donne des éléments de comparaison au moment d'émettre un avis sur l'organisation et le mode de fonctionnement de notre formation.

Ces trois caractéristiques nous permettent de penser que le Conseil de Perfectionnement bénéficie d'un point de vue extérieur suffisamment large et éclairé, tant sur les besoins métiers et orientations technologiques, que sur les modalités d'organisation et de fonctionnement de la LP SIL-CM par rapport à d'autres formations.

2.- Poursuites d'études

Extrait Avis du Comité d'experts (pp. 3-4) : Le pourcentage d'étudiants en poursuite d'étude est trop élevé pour une LP (plus de 20%), sauf en 2011 où il a été maîtrisé. Des axes d'amélioration pertinents doivent être proposés même si on considère que quelques poursuites d'études concernent des masters professionnels effectués en alternance.

Les experts préconisent une meilleure maîtrise des poursuites d'études à l'issue de la formation.

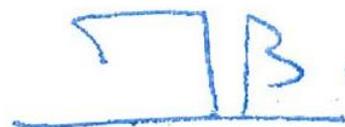
L'usage du terme « maîtrise » ne nous semble pas approprié pour qualifier notre capacité d'intervention dans ce domaine, pour les raisons développées ci-dessous.

- La poursuite d'études en LP SIL-CM n'est pas le résultat d'un manque de qualité de la formation : Les résultats des enquêtes montrent une très bonne insertion professionnelle des diplômés (résultats basés sur 80% des répondants : au-delà de 85% en emploi après 30 mois, dont 70% de CDI).
La poursuite d'études de ces diplômés ne correspond donc pas à un besoin supplémentaire de formation dû à un mauvais positionnement de la LP SIL-CM par rapport aux métiers visés. Elle relève d'une démarche personnelle de certains diplômés décidant de se spécialiser / monter en compétences dans un domaine particulier en vue de faciliter leur future progression / évolution professionnelle.
- La poursuite d'études ne doit pas être toujours opposée à l'insertion professionnelle : Les statistiques de poursuites d'études incluent celles effectuées en Master Professionnel, notamment en alternance dans le cadre d'un contrat de professionnalisation (cet aspect a également été identifié par les experts).
Cette voie est à notre avis une alternative d'insertion professionnelle tout aussi pertinente que l'entrée 'classique' en entreprise, puisqu'elle se base sur les capacités des diplômés à chercher et à intégrer une entreprise dans laquelle ils occuperont un poste de travail en rapport direct avec leurs compétences. Les chiffres relatifs à ce type de devenir devraient donc plutôt être associés à ceux de l'insertion professionnelle.
- La poursuite d'études n'est pas institutionnellement encouragée :
La formation LP SIL-CM est organisée en tous points pour répondre à un objectif clairement affiché, à savoir l'insertion professionnelle immédiate des diplômés : communication de ces objectifs aux candidats, orientation et contenus des cours, rôle des intervenants professionnels dans la formation, place des projets tuteurés et du stage. Cela signifie aussi en particulier que le responsable de la formation ne délivre pas d'avis de poursuite d'études aux étudiants qui en font la demande.
- La poursuite d'études est hors zone de contrôle des responsables de la formation :
Soulignons pour terminer le fait que le processus de candidature et d'inscription d'un diplômé de la LP SIL-CM à une formation de niveau M échappe totalement à la sphère de contrôle de notre formation. Le dépôt de candidature relève d'une démarche individuelle de chaque candidat, le processus de recrutement relève de la responsabilité des formations de niveau M.

3.- Enquête à 6 et 18 mois

Extrait Avis du Comité d'experts (pp. 3-4) : Le taux de réponse moyen de l'enquête effectuée par l'observatoire ODE est assez satisfaisant (85%) mais il ne concerne que le suivi d'une promotion à 30 mois. Il serait souhaitable d'implémenter un suivi de promotion (enquêtes internes) également à 6 et 12 ou 18 mois.

Les experts suggèrent d'implémenter, en complémentarité des enquêtes nationales effectuées à 30 mois, des enquêtes internes sur les promotions à 6 et 18 mois pour tracer l'évolution d'une promotion. Une proposition dans ce sens sera faite dans la fiche AOF1 de la formation relativement au plan 2016-2020.



Michel Braud
Vice-président de la CFVU